

VILLE DE NOYELLES-GODAULT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 FEVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 16 février 2021 à 18h30 heures à l'Espace Bernard Giraudeau.

Cette réunion était présidée par M. Gérard BIZET, Maire.

Présents : Mmes et MM. BIZET Gérard, BIEGALSKI Valérie, DELIERS Bernard, STAWSKI Patrice, DUPUIS Marie-Charlotte, SIMON Hervé, OUDJIAL Samra, LEFEBVRE Rolande, DAUCHY Michel, PINTÉ Jean, DIFILIPPO Maryse, ROHAUT Hervé, BOUCHART Dorianne, SENECHAL Jeanne, DAPVRIL Eric, COLLIOT Gil, LEMAITRE Laurence, DAEDEN Emmanuel, PLOUVIEZ Sandrine, BLUMEL Cédric, DELANNOY Emilie, RAISON Arnaud, DURIEZ Marie-Christine, KWASNIEWSKI Martine, BOTTE Marina, LE GENDRE Mickaël.

Ont donné procuration

Mme DUFRENNE Arlette à M. DAPVRIL Eric
Mme D'HERMY Mauricette à Mme DUPUIS Marie-Charlotte
M. PETIT Philippe à M. DELIERS Bernard

Absent

Secrétaire de séance : M. RAISON Arnaud

Après l'appel nominal des membres du Conseil Municipal par le secrétaire de séance, le quorum étant atteint, la séance commence.

M. le Maire met le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2020 à l'approbation du Conseil Municipal. Le document est validé à l'unanimité.

Nouvelle lecture du règlement intérieur du Conseil Municipal

M. le Maire rappelle que le règlement intérieur de l'assemblée a été adopté le 24 novembre 2020. Ce règlement régit, entre autres, le droit d'expression des Conseillers Municipaux au travers du journal municipal. M. le Maire propose que la périodicité du journal « Rencontres » passe de bimestrielle à mensuelle. A ce titre, l'article 36 au règlement intérieur doit être modifié et le document général faire l'objet d'une nouvelle lecture.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Débat d'orientation budgétaire

M. le Maire passe la parole à Mme Valérie BIEGALSKI, 1ère Adjointe, en charge des finances pour lancer le débat d'orientation budgétaire.

Mme BIEGALSKI énonce les éléments réglementaires et les textes régissant le DOB. Elle rappelle que le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), qui a été communiqué aux membres du Conseil Municipal, est une prévision et non un engagement. Au travers d'un diaporama, elle présente une vue d'ensemble du compte administratif prévisionnel 2020 en précisant ici encore que les chiffres ne sont pas définitivement arrêtés. Le tableau distingue un total de budget 2020, toutes sections confondues à hauteur de

8 550 094,78 € en dépenses et 11 752 973,99 € en recettes, soit un bilan excédentaire. L'évolution de la section de fonctionnement depuis 2013 est développée en reprenant les dépenses, les recettes et l'excédent de chacune des années budgétaires de 2013 à 2020.

Mme BIEGALSKI retrace, au travers du ROB, les dépenses de fonctionnement réelles ayant diminué de 270 000 € en 2020. Une première économie de 190 000 € par rapport aux préconisations du cadre budgétaire des charges à caractère général est à relever (- 10 %) ayant pour justification la crise sanitaire, une diminution induite des activités des services et les dépenses de lutte contre la COVID 19 mêmes. Une seconde économie de 80 000 € est à noter concernant le poste budgétaire lié aux charges de personnel (- 2,20 %).

Mme BIEGALSKI rappelle les principales réalisations en matière d'investissement en 2020 :

remplacement des serveurs informatiques, études pour l'aménagement d'une aire de covoiturage, solde de l'aménagement de la Place De Gaulle, acquisition d'un immeuble rue Victor Hugo destiné à la location (SOS Médecins), remplacement des serveurs de vidéo-protection dans les écoles et au centre Léo-Lagrange, remplacement des caméras au centre Léo-Lagrange et dans les écoles, remplacement des mâts d'éclairage du Stade Coubertin, plantation d'arbres, amélioration du site internet de la Ville, équipement en matériel audio-visuel, création d'une piste cyclable avenue de la République, remplacement de la centrale incendie du centre Matisse, acquisition d'une radio portative pour la police municipale, acquisition de deux auto-laveuses, acquisition d'un master pour les services techniques, acquisition de matériel informatique pour les écoles et la mairie, acquisition de deux défibrillateurs et acquisition d'une table de tri pour le restaurant scolaire.

Le total des subventions et participations s'élève à 396 743 €. Elles proviennent de l'Etat (ex : participation à l'achat de masques anti-COVID, petits-déjeuners dans les écoles maternelles, rénovation de classes à l'école Marie Curie, ...), de la CAF (soutien aux structures de petite enfance, prestation unique pour le Centre multi-accueil et de service ordinaire pour les centres de loisirs et garderies périscolaires), du Département (soutien à l'école de musique et à la médiathèque), la CAHC (fonds de concours piscine), etc.

Les recettes de fonctionnement sont en diminution au regard de la baisse des produits des services (ex : absence de fonctionnement des centres de loisirs pendant le 1^{er} confinement), de l'abattement accordé aux entreprises sur la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures (TLPE), de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Après avoir évoqué la dette, élément figurant dans le ROB, et terminant ainsi la rétrospective budgétaire de 2020, Mme BIEGALSKI présente, au nom du groupe majoritaire Noyelles Expansion, l'année 2021 qui est envisagée comme une année de perspectives de développement s'appuyant sur une programmation réfléchie. Il s'agira d'une année de transition, 1^{ère} année budgétaire réelle du mandat actuel.

Des projets seront planifiés de façon pertinente, tels que l'extension du restaurant scolaire, la rénovation de la salle des fêtes, l'opération Mousseron II, la création d'un local pour le CAJ, un terrain synthétique, l'ERBM. Pour ce faire, un ensemble d'études sera réalisé cette année avec, en parallèle, la recherche de subventions qui conditionneront une partie de projets. Les arbitrages se feront en effet à partir des études et la pertinence des projets qui en découlera. Une place importante sera consacrée à un programme pluriannuel d'investissement et une gestion patrimoniale. Les principales études inscrites en 2021 seront les suivantes : la rénovation de l'Espace Coubertin, l'extension du restaurant scolaire, la sécurisation de la salle des fêtes, la toiture de la salle Jean Bouin, le terrain de football synthétique, la création du local du CAJ, les locaux de la police municipale, la sécurisation de la rue Gambetta.

Quant aux programmes et travaux prévisionnels, sont inscrits l'amélioration du cadre de vie au travers de la démolition de vieux bâtiments, la mise en place d'un mobilier urbain,

l'installation de jeux pour enfants, les travaux d'accessibilité, les travaux des toilettes de l'école Curie, l'aménagement du Poumon vert, la mise en place de la gestion patrimoniale, la préparation de la sortie de convention avec l'Etablissement Public Foncier de l'opération Mousseron II, diverses actions au bénéfice des scolaires, la poursuite de l'action culturelle, la mise en place d'un Conseil Municipal des jeunes, la création d'une ludothèque, les travaux de l'auditorium, le coup de pouce pour les formations BAFA, la poursuite de la vidéoprotection, le recrutement d'un 4^{ème} policier municipal, le développement des quartiers.

Pour terminer son exposé, Mme BIEGALSKI propose de ne pas augmenter les taxes locales. Le taux de la taxe d'habitation est gelé à hauteur des années précédentes, soit 8,84 %. Le foncier bâti demeurera à 20,08 % et le foncier non bâti à 65,47 %.

Avant de mettre le sujet aux voix, M. le Maire donne la parole à l'opposition. Mme Marie-Christine DURIEZ, Présidente du Groupe Rassemblement National, pense que la section investissement n'est pas assez forte, alors que c'est ce que veulent les Noyellois, tout comme le sujet du cadre de vie. Mme DURIEZ donne l'exemple de la fibre et de l'enfouissement nécessaires des réseaux qui lutterait contre la pollution visuelle.

M. le Maire répond que les dépenses sont trop importantes et que si la Commune voulait régler l'enfouissement de tous les réseaux, ce serait au détriment des autres projets d'investissement.

Adoption à la majorité (25 voix du Groupe Noyelles Expansion pour – 4 abstentions du Groupe Rassemblement National)

Rapport annuel sur le service communautaire des déchets 2019

Mme Valérie BIEGALSKI rappelle l'obligation pour les Communes membres de la Communauté d'Agglomération de prendre acte du rapport annuel du service gérant les déchets. Il s'agit ici du rapport de l'année 2019. Les points saillants du rapport sont les suivants : deux modes de gestion (l'une en régie, l'autre par la COVED), une augmentation des dépôts sauvages sur tout le territoire (+ 42 % entre 2018 et 2019), 20 % d'erreurs de tri, un coût de 115 € / habitant / an.

Mme Marie-Christine DURIEZ, pour le Groupe Rassemblement National, regrette les dépôts sauvages et les jeunes qui jettent leurs résidus de repas emportés d'un fast-food durant les week-ends. Elle demande une sensibilisation et une verbalisation.

M. le Maire évoque le manque de civisme et affirme que les services de l'Agglomération se penchent sur le problème.

Acte pris du rapport à l'unanimité (29 voix)

Rapport annuel sur le service communautaire de l'eau et de l'assainissement 2019

Mme Valérie BIEGALSKI rapporte la synthèse du service communautaire de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019. Concernant l'eau, Veolia est délégataire avec un total d'abonnés de 55 000 foyers, gérant 608 kms de réseaux. Elle précise que l'Agence Régionale de Santé n'a repéré qu'une seule inconformité cette année-là. Quant à l'assainissement, ce sont également 55 000 abonnés et diverses actions menées. Les coûts eau et assainissement sont stables.

Acte pris du rapport à l'unanimité (29 voix)

Avis sur la désignation d'un tiers, repreneur du foncier acquis par l'EPF pour la Commune

M. Hervé SIMON, Adjoint au Maire, soumet à l'avis du Conseil Municipal le principe de la revente d'une parcelle située Avenue de la République dans le périmètre de l'opération dite Mousseron II, d'une contenance de 38 m², directement par l'Etablissement Public Foncier, lequel gère l'opération pour la Commune dans le cadre d'une convention. Une négociation interviendra ensuite sur la base de l'estimation du service des Domaines.

Avis favorable à l'unanimité (29 voix)

Convention d'occupation d'une parcelle communale pour le câblage électrique en vue de la desserte d'un immeuble situé rue Gambetta

M. Hervé SIMON explique que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AD 1094, constitutive d'un trottoir situé à l'angle des rues Ferry et Gambetta. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique pour l'immeuble situé au 66 de la rue Gambetta, des travaux d'extension d'une ligne électrique via la parcelle précitée vont être entrepris. Pour ce faire, une convention doit être signée avec ENEDIS.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Convention fixant les modalités de prise en charge des travaux de desserte en électricité de la résidence Les Ecrivains

M. Hervé SIMON rappelle que la Société RAMERY Immobilier réalise actuellement une opération de construction de logements en centre ville dénommée Résidence Les Ecrivains. Nécessité existe de procéder à l'extension et au renforcement du réseau électrique de la rue de Verdun qui alimentera la résidence. La Commune doit contribuer au financement à hauteur de 60 % du coût des travaux, soit 13 132,56 €. Les 40 % restant à la charge d'ENEDIS. En fin d'opération, l'aménageur remboursera la Commune du montant avancé.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Classement dans le domaine public de l'Impasse Ferry

M. Hervé SIMON aborde le classement de l'Impasse Ferry dans le domaine public communal comme suite à une précédente délibération par laquelle la Commune a acquis l'unité foncière.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Attribution du marché d'entretien des espaces verts

M. Hervé SIMON, ayant en charge également l'environnement, présente la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 27 janvier dernier portant sur le marché d'entretien des espaces verts de la Commune, objet d'un marché public. Il rapporte que trois lots distincts composaient le marché, sectorisant géographiquement l'intervention des entreprises. Précision est faite que le lot 3 est un lot réservé aux entreprises d'insertion. Les critères d'attribution étaient les suivants : 40 % pour le prix et 60 % pour la valeur technique. Il est ressorti de l'analyse des offres, validée par la CAO, que les trois lots ont été remportés par La Vie Active de St-Laurent-Blangy. Le 1^{er} lot est d'un montant de 169 436,99 €, le 2nd de 142 387,77 € et le 3^{ème} de 106 307,35 €.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Avis sur la vente de logements situés rue d'Artois par SIA Habitat

Mme Samra OUDJIAL, Adjointe au Maire, soumet à l'avis de l'assemblée le projet de vente par la société d'HLM SIA Habitat, de 26 logements aux locataires qui le souhaiteraient. La Ville doit en effet émettre un avis, étant d'une part commune d'implantation et, d'autre part, garante de l'emprunt contracté au moment de la construction.

Avis favorable à l'unanimité (29 voix)

Création d'un poste d'assistant socio-éducatif

M. Bernard DELIERS, Adjoint au Maire, prend la parole pour une série de délibérations en lien avec le personnel communal. Ce 1^{er} sujet porte sur la création d'un poste d'assistant socio-éducatif pour le Centre Communal d'Action Sociale. Il explique qu'un jury de recrutement s'est tenu en octobre 2020 et que la personne retenue, titulaire de la fonction publique territoriale, dispose d'un grade, n'existant pas à l'heure actuelle au tableau des effectifs, qu'il convient donc de créer.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Création d'un poste d'agent de maîtrise

M. Bernard DELIERS évoque la réorganisation interne des services techniques et l'apparition de la nécessité de créer un poste d'encadrement intermédiaire se situant entre la technicienne en bâtiment récemment recrutée et le personnel opérationnel. Un poste d'agent de maîtrise est donc requis, non libre au tableau des effectifs à ce jour.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Création de quatre postes saisonniers au service espaces verts

M. Bernard DELIERS explique que, l'an dernier, la Commune avait décidé de recruter des saisonniers pour les besoins temporaires liés à l'activité du service des espaces verts dense en période de beau temps. Il est proposé de renouveler ce dispositif en sachant que quatre postes sont à pourvoir pour une durée de six mois.

Mme Marie-Christine DURIEZ, Présidente du Groupe Rassemblement National, demande si cette délibération a un lien avec la précédente portant sur le marché d'entretien des espaces verts.

M. le Maire répond qu'il n'y a pas de rapport puisque les saisonniers travaillent avec l'équipe en régie, pour ramasser les déchets, arpenter la Commune et procéder à des interventions classiques du personnel.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Création d'un poste de conseiller numérique

M. Bernard DELIERS rappelle le dispositif initié par l'Etat tendant à l'intervention de conseillers numériques sur les territoires. A ce titre, il est proposé que la Commune se porte volontaire pour recruter un tel agent, sous réserve d'obtenir le financement sur deux ans de la part de l'Etat.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Nouvelle lecture de la délibération instaurant le RIFSEEP, régime indemnitaire du personnel communal

M. Bernard DELIERS reprend les dispositions de la délibération instaurant le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Comme suite à un décret d'application et à l'actualité de la collectivité, il y a lieu aujourd'hui d'intégrer à ce régime les ingénieurs, techniciens et assistants socio-éducatifs. Par ailleurs, les professeurs de l'école de musique peuvent prétendre à l'Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves (ISOE). Pour ces motifs, une nouvelle lecture de la délibération s'impose.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Vente de matériel de puériculture

Mme Marie-Charlotte DUPUIS, Adjointe au Maire, prend la parole sur un sujet relevant de la délégation de Mme Mauricette D'HERMY, Adjointe au Maire chargée de la petite enfance, empêchée ce jour. Elle présente donc le projet de mise en vente de quatre petits lits d'enfants achetés par la crèche et qui ne servent plus. Les lits en bois sont assortis de matelas. La vente s'établirait à hauteur de 50 € l'unité.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Révision des tarifs de location de salles communales

M. Patrice STAWSKI, Adjoint au Maire, énonce l'opportunité de proposer un service supplémentaire à la location de l'Espace Giraudeau. En effet, un matériel scénique et audio-visuel, installé par la Commune récemment, pourrait bénéficier aux emprunteurs. Pour ce faire, il convient de revoir la délibération instaurant la tarification de l'équipement. Ainsi, il peut être prévu le prêt de la sonorisation pour un accueil de plus de 100 personnes, un équipement de projection, de la vidéo (captation et streaming) et un régisseur (pour le montage, l'exploitation et le démontage du matériel). A noter que les institutions publiques peuvent également louer la salle et disposer de ces services pour un tarif déterminé dans la grille tarifaire. Quant aux associations caritatives et candidats aux élections locales, le matériel reste gratuit, sauf le coût du régisseur établi à l'heure dans la grille.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Transformation des classes de neige en classes vertes en raison de la crise sanitaire

Mme Marie-Charlotte DUPUIS, dans le cadre de sa délégation d'Adjointe aux affaires scolaires, remet la délibération, précédemment votée, instaurant les classes de neige pour les élèves des écoles publiques de CM2. La crise sanitaire, comme l'an dernier, oblige la Commune à reporter le séjour en juin et le transformer en classes vertes. Le coût pour les familles sera identique car les activités seront compensées par le prestataire. Le même lieu et la même durée sont retenus. Les élèves pourront en effet pratiquer de l'accrobranche, de la course d'orientation, de la randonnée, du vélo, de visites culturelles et patrimoniales, etc.

Adoption à l'unanimité (29 voix)

Informations

- Décision municipale 2020/07 du 14 décembre 2020 :

Mandatement d'un avocat afin d'assurer les intérêts de la collectivité dans le cadre d'une procédure en référé-expertise menée par une habitante de la rue de la Haute-Deûle. La procédure étant dirigée à l'encontre d'autres institutions, dont notamment la Communauté d'Agglomération, le même avocat a été choisi pour une meilleure cohérence. Il s'agit de Maître NOURY, avocat inscrit au barreau de Lille.

- Décisions municipales 2021/01, 2021/02, 2021/03, 2021/04 du 18 janvier 2021

Baux à titre précaire et révocable signés entre la Ville et des particuliers pour la location de garages communaux situés 58 rue Victor Hugo (n° 1, n° 2, n° 4 et n° 7). Le montant du loyer mensuel est de 45 €, loyer révisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction (ICC), connu à la date de la signature du bail. Il s'agit d'une batterie de garages dépendant d'un bien acquis par la Commune, acquisition ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 24 novembre 2020.

- Décision 2021/05 du 15 février 2021

Signature d'un marché de maintenance préventive et corrective de la vidéo protection de la Commune, comme suite à la décision de la Commission des marchés du 27 janvier 2021 avec la société ERYMA de LOISON-SOUS-LENS, pour un montant de 41 932,82 € TTC.

Prochain Conseil Municipal

M. le Maire annonce que la prochaine réunion du Conseil est prévue le 12 avril 2021 pour, notamment, délibérer sur le vote du budget primitif.

La séance est close à 19 h 50, M. le Maire remercie l'ensemble des élus présents.

AFFICHE ET PUBLIE A LA PORTE DE LA MAIRIE
CONFORMEMENT A L'ARTICLE L. 2121-25 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over the text "Le Maire,".